

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2017 – NUMÉRO 76 DU 23 MARS 2017**

---

# TABLE DES MATIERES

## **DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) - UNITÉ DÉPARTEMENTALE NORD-LILLE**

Arrêté préfectoral autorisant l'emploi d'enfants dans le spectacle

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU NORD**

#### **DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle de la commune de VENDEVILLE des 19 et 26 mars 2017

Arrêté portant création d'une expérimentation d'évolution de la réglementation des autorisations de stationnement des taxis dans l'emprise de l'aéroport de Lille-Lesquin

#### **CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS**

Décision n° 2017 - 296 de délégation de signature

#### **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE**

Décision n° 17/03/0213 de délégation de signature

#### **ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE LAM**

Délibération n° 2017-01-01 du 02 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC "LaM" relative à l'élection du (de la) président(e) du conseil d'administration du LaM

Délibération n° 2017-01-02 du 02 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC "LaM" relative à l'élection du (de la) vice-président(e) du conseil d'administration du LaM

Délibération n° 2017-01-03 du 02 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC "LaM" relative à la validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du LaM du 08 décembre 2016

Délibération n° 2017-01-04 du 02 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC "LaM" relative à la modification de la tarification



Unité Départementale du Nord Lille

Arrêté Préfectoral autorisant l'emploi  
d'enfants dans le spectacle

---

LE DIRECTEUR D'UNITE DEPARTEMENTALE DU NORD-LILLE  
Par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais

Vu les articles L 7124-1 à 3, L 7124-9, L 7124-11, L 7124-13, L 7124-14, L 7124-16, R 71-24-1 à 5, R 7124-7, R 7124-9, R 7124-19, R 7124-21, R 7124-27 à 31, R 7124-33 à R 7124-37 du code du travail,

Vu la demande reçue le 22 février 2017 de la Compagnie GRAND BLEU 36 Avenue Marx Dormoy à LILLE pour l'emploi de 6 enfants, à l'occasion du spectacle « Horses» qui se déroulera les 24 et 25 mars 2017 au Théâtre LE GRAND BLEU à LILLE,

Vu les conclusions de l'instruction du dossier et l'avis favorable de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Nord, de Mme le Médecin Conseiller Technique de l'Inspecteur d'Académie, Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale et de Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale du Nord-Lille,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – Dans le cadre du respect des autorisations nécessaires, et à titre exceptionnel, les enfants, dont les noms suivent, sont autorisés à participer aux spectacles :

- DE BROE Mona, née le 12/02/2006
- GINVERT Judith, née le 11/07/2005
- MAELFEYT Lio, née le 26/08/2007
- SCHOUKENS Jitte, née le 19/11/2007
- VERMEIRE Louisa, née le 21/07/2003
- DE GRYSSE Suza, née le 20/09/2003

Article 2 – La part de la rémunération payée aux représentants légaux de l'enfant sera de 10 %. Le solde sera versé sur un compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 - M. le Directeur de l'Unité Départementale du Nord-Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

FAIT à LILLE, le 22 mars 2017

**P/Le Directeur d'Unité Départementale,  
Le Directeur du Travail**

  
**Florent FRAMERY**

**Voies de recours :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social – Direction Générale du Travail 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif 5 Rue Geoffroy St Hilaire 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle doit être jointe à tout recours



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la  
réglementation et des  
libertés publiques

Bureau de la citoyenneté  
Section des élections

**Arrêté fixant la liste des candidats  
à l'élection municipale partielle de la commune de VENDEVILLE  
des 19 et 26 mars 2017**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-3 ;  
Vu le code électoral, et notamment ses articles L.225 à L.251 et L.256 à L.270 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 portant convocation du collège électoral de la commune de VENDEVILLE pour le renouvellement intégral du conseil municipal ;  
Vu le résultat du tirage au sort ayant eu lieu en préfecture du Nord le 2 mars 2017 à 18h15 ;  
Vu les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 19 mars 2017 ;  
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Pour le second tour de l'élection municipale partielle de la commune de VENDEVILLE, les listes des candidats, dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées à la préfecture du Nord, classées dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage, sont fixées conformément aux tableaux joints en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans le bureau de vote unique de la commune de Vendeville, conformément à l'article L.256 du code électoral.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de la commune de VENDEVILLE.

Lille, le **22 MARS 2017**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Olivier JACOB

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE VENDEVILLE

ÉLECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE des 19 et 26 mars 2017

Listes des candidats – 2ème tour  
(19 conseillers municipaux)

Titre : DÉMOCRATIE POUR VENDEVILLE

PANNEAU N° 1

Rang de présentation sur la liste municipal	Sexe	Nom figurant sur le bulletin de vote	Prénom	Nationalité	Rang de présentation sur la liste communautaire
1	M	DUCHEMIN	Jean-François	Française	
2	F	DELVOYE	Sylvaine	Française	1
3	M	TIRLEMONT	Eric	Française	
4	F	BEAUDOUX	Angélique	Française	
5	M	KELNER	Jean-Claude	Française	
6	F	DEFIEF	Maryse	Française	
7	M	GARS	Philippe	Française	
8	F	CABY	Stéphanie	Française	
9	M	DELMER	Vincent	Française	2
10	F	ROUX	Dominique	Française	
11	M	BLANDIN	Emmanuel	Française	
12	F	DUCATILLON	Danièle	Française	
13	M	VAN DAELE	Eric	Française	
14	F	LEFRANCOIS	Nathalie	Française	
15	M	NUTTEN	Michaël	Française	
16	F	BOURGERY	Evelyne	Française	
17	M	MOLLET	Eric	Française	
18	F	LECAT	Josiane	Française	
19	M	QUIGUER	Peter	Française	

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE VENDEVILLE

ÉLECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE des 19 et 26 mars 2017

Listes des candidats - 2ème Tour  
(19 conseillers municipaux)

Titre : AVEC VOUS POUR VENDEVILLE

PANNEAU N° 2

Rang de présentation sur la liste municipale	Sexe	Nom figurant sur le bulletin de vote	Prénom	Nationalité	Rang de présentation sur la liste communautaire
1	M	HOLVOOTE	Philippe	Française	1
2	F	BEAU	Valérie	Française	2
3	M	HERBET	Pierre	Française	
4	F	TERNIER	Judith	Française	
5	M	KINOO	Bernard	Française	
6	F	DUCROUX	Denise	Française	
7	M	PROISY	Ludovic	Française	
8	F	GAVELLE	Joëlle	Française	
9	M	PARENT	René	Française	
10	F	WAYMEL	Rita	Française	
11	M	BOWER	Joel	Française	
12	F	MAINGUET	Brigitte	Française	
13	M	VAN BELLE	Fabrice	Française	
14	F	DELEPLACE	Christelle	Française	
15	M	THIEFFRY	Patrick	Française	
16	F	CHAPOUTIER	Muriel	Française	
17	M	MORVAN	Olivier	Française	
18	F	CILLY	Alexandra	Française	
19	M	DEGAND	Philippe	Française	

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE VENDEVILLE

ÉLECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE des 19 et 26 mars 2017

Listes des candidats - 2ème Tour  
(19 conseillers municipaux)

Titre : VENDEVILLE D'ABORD

PANNEAU N° 3

Rang de présentation sur la liste municipale	Sexe	Nom figurant sur le bulletin de vote	Prénom	Nationalité	Rang de présentation sur la liste communautaire
1	M	LEFEBVRE	Thibaut	Française	
2	F	AMIAR	Zohra	Française	
3	M	DESCAMPS	Carlos	Française	1
4	F	COATALEM	Nathalie	Française	2
5	M	QUATANNENS	Jean-Paul	Française	
6	F	DUQUESNE	Déborah	Française	
7	M	BADRÉ	Jean-Luc	Française	
8	F	ETIENNE	Martine	Française	
9	M	DENAI	Eric	Française	
10	F	BECQUE	Nelly	Française	
11	M	GRIMONPONT	Serge	Française	
12	F	ANQUET	Christine	Française	
13	M	GLORIEUS	Cyrille	Française	
14	F	DUBUS	Edwige	Française	
15	M	DEKEYSER	Hermann	Française	
16	F	VALLÉE	Dominique	Française	
17	M	HAELEWYN	Régis	Française	
18	F	LA VAILLA	Lina	Française	
19	M	DELEZENNE	Jean	Française	



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la réglementation et  
des libertés publiques

Bureau de la  
réglementation générale  
et économique

### **Arrêté portant création d'une expérimentation d'évolution de la réglementation des autorisations de stationnement des taxis dans l'emprise de l'aéroport de Lille-Lesquin**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports, et notamment son article L.6332-2 relatif à la police des aérodromes et des installations aéronautiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-33 ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2010 modifié réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2011 portant réglementation des autorisations de stationnement des taxis dans l'emprise de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Vu l'avis de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise en date du 16 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité du service de transport public particulier de personnes par une offre de taxis adaptée aux besoins de la clientèle de l'aéroport de Lille-Lesquin, équipement d'intérêt régional ayant vocation à être accessible en taxi de l'ensemble de la métropole lilloise ; que, compte tenu des équilibres économiques de la profession, une évolution de la réglementation des autorisations de stationnement des taxis dans l'emprise de l'aéroport de Lille-Lesquin doit être précédée d'une expérimentation d'une durée de six mois ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

**ARRETE**

.../...



Article 1 : Une expérimentation d'évolution de la réglementation des autorisations de stationnement des taxis dans l'emprise de l'aéroport de Lille-Lesquin est créée.

La période d'expérimentation commence le 27 mars 2017 et se termine le 27 septembre 2017.

Article 2 : Pendant la durée de l'expérimentation mentionnée à l'article 1, il peut être dérogé aux dispositions de l'arrêté du 10 octobre 2011 susvisé comme suit : **tout taxi déposant un client à l'aéroport de Lille-Lesquin est autorisé à prendre en charge un autre client qui le sollicite à la condition qu'aucun taxi autorisé à stationner ne soit en attente sur la zone réservée à cet effet.**

Article 3 : A la fin de la période d'expérimentation, un retour d'expérience est réalisé pour évaluer l'efficacité des mesures dérogatoires mises en œuvre et l'atteinte des objectifs associés.

Article 4 : En cas de manquements identifiés et répétés au dispositif dérogatoire prévu à l'article 2, il peut être mis fin à l'expérimentation sans préavis.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur zonal de la police aux frontières, le président du syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) et le président de la société de gestion de l'aéroport de la région de Lille (SOGAREL) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.



Fait à Lille, le **20 MARS 2017**

Le préfet

Pour le préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint

Olivier GINEZ

#### VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :

- Un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services ;
- Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Direction de la Sécurité et de la Circulation routières (adresse postale : Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08)

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de LILLE (adresse postale : 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex) ;

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration d'une durée de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.



# CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS

~~~~~

**Décision n° 2017 – 296**

**Délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Wattrelos,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ;

## D É C I D E

### Article 1

Délégation de signature du chef d'établissement est donnée à M. Pascal DELAGRANDE, Directeur des soins, pour la période du 27 au 31 mars 2017 inclus.

### Article 2

Cette délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs départementaux et d'un affichage dans les panneaux et sur le site intranet de l'établissement.

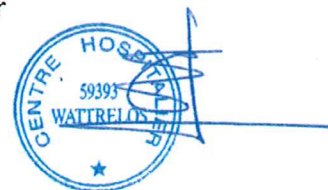
### Article 3

Monsieur le Directeur et Madame le Trésorier Principal de la Trésorerie Principale de Wattrelos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Wattrelos, le 21 mars 2017

Pascal DELAGRANDE  
Directeur des soins

Eric KRZYKALA  
Directeur



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

ADMINISTRATION GENERALE

---

Décision enregistrée sous le n° 17/03/0213

Délégation de signature  
Direction Générale

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le Décret du Président de la République, en date du 10 février 2014, nommant Monsieur Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ;

Vu la décision n° 16-10-0770 en date du 28 octobre 2016 relative à l'organigramme de direction et à l'affectation des membres de l'équipe de direction à compter du 28 octobre 2016.

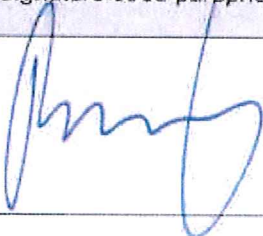


DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à Monsieur Bruno DONIUS, Directeur Général Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Olivier ARNAUD, Directeur Général, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être invoqué ou justifié, à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno DONIUS, Directeur Général Adjoint, délégation est donnée à Madame Dominique PICAULT, Directrice de la stratégie, à l'effet de signer tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur tels que repris à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno DONIUS, Directeur Général Adjoint, et de Madame Dominique PICAULT, Directrice de la stratégie, délégation est donnée à Madame Marie DEUGNIER, Secrétaire générale pour la transition numérique et les activités hospitalières, à l'effet de signer tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur tels que repris à l'article 1 ci-dessus.

**Article 4** : La signature et/ou le paraphe des nouvelles délégations sont jointes ci-dessous à la présente décision.

| Délégation                                                                                           | Signature et/ou paraphe                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Bruno DONIUS<br>Directeur Général Adjoint                                                            |  |
| Dominique PICAULT<br>Directrice de la stratégie                                                      |  |
| Marie DEUGNIER<br>Secrétaire générale pour la transition<br>numérique et les activités hospitalières |  |

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise sans délai au comptable du CHRU de Lille.

**Article 6 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

**Article 7 :** La précédente décision annule et remplace la décision n° 16-07-0507 du 7 juillet 2016.

Lille, le **15 MARS 2017**

Jean-Olivier ARNAUD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

|    |      |    |    |
|----|------|----|----|
| N° | 2017 | 01 | 01 |
|----|------|----|----|

**OBJET :**

**Élection du (de la) président(e) du conseil d'administration du LaM**

L'an deux mille dix-sept, le 2 février à 15h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Jacques Pastour, président du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION                              | MEMBRES                  | PRESENTS | ABSENTS REPRESENTES      | ABSENTS |
|--------------------------------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|---------|
| Le 20 janvier 2017                               | M. Michel Lalande        |          | Suppléante : Mme BOYER   |         |
|                                                  | Mme Hélène Moeneclaeey   | X        |                          |         |
|                                                  | M. Eric Skyronka         | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alain Cambien         | X        |                          |         |
| <b>NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE</b><br><br>22 | Mme Marion Gautier       | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Catherine Le Gallic  |          | Suppléant : M. IFRI      |         |
|                                                  | M. Pierre Vanbeughen     | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Anne Soubrier        | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Sophie Rocher        | X        |                          |         |
|                                                  | M. Jacques Pastour       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Gérard Caudron        |          | Représenté par Mme FURNE |         |
|                                                  | Mme Fabienne Blaise      |          |                          | X       |
|                                                  | M. Laurent Busine        |          | Suppléante : Mme HONORE  |         |
|                                                  | M. Bernard Chérot        |          |                          | X       |
| <b>REPRESENTES</b><br><br>4                      | Mme Catherine De Zegher  |          |                          | X       |
|                                                  | M. Bernard Masurel       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Jérôme Desombre       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alexis Péron          | X        |                          |         |
|                                                  | M. Ivan Renar            | X        |                          |         |
|                                                  | M. Serge Lasvignes       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Marc Donnadiou        | X        |                          |         |
| <b>VOTANTS</b><br><br>17                         | M. Jean-Guillaume Dufour | X        |                          |         |
|                                                  |                          |          |                          |         |

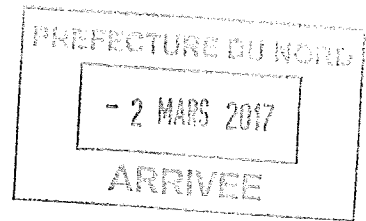
---

Établissement Public de Coopération Culturelle

LaM

---

N° 2017-01-01      Election du (de la) président(e) du  
conseil d'administration du LaM



Délibération n° 2017-01-01 du 2 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC,

Il convient d'élire le (la) président(e) du conseil d'administration pour une durée de 3 ans renouvelable, ne pouvant excéder le cas échéant, la durée du mandat électif du (de la) président(e).

Il est proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection de son (sa) président(e).

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à la majorité des deux tiers de ses membres de désigner pour le conseil d'administration du LaM :

Madame Héliène Moeneclaey présidente

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 2 février 2017

Le président de séance  
Jacques Pastour

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Pastour", written over a horizontal line.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

|    |      |    |    |
|----|------|----|----|
| N° | 2017 | 01 | 02 |
|----|------|----|----|

**OBJET :**

**Élection du (de la) vice-président(e) du conseil d'administration du LaM**

L'an deux mille dix-sept, le 2 février à 15h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION                              | MEMBRES                     | PRESENTS          | ABSENTS REPRESENTES     | ABSENTS                  |   |
|--------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|---|
| Le 20 janvier 2017                               | M. Michel Lalande           |                   | Suppléante : Mme BOYER  |                          |   |
|                                                  | Mme Hélène Moeneclaey       | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | M. Eric Skyronka            | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | M. Alain Cambien            | X                 |                         |                          |   |
| <b>NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE</b><br><br>22 | Mme Marion Gautier          | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | Mme Catherine Le Gallic     |                   | Suppléant : M. IFRI     |                          |   |
|                                                  | M. Pierre Vanbeughen        | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | Mme Anne Soubrier           | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | Mme Sophie Rocher           | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | M. Jacques Pastour          | X                 |                         |                          |   |
|                                                  | <b>PRESENTS</b><br><br>13   | M. Gérard Caudron |                         | Représenté par Mme FURNE |   |
|                                                  | Mme Fabienne Blaise         |                   |                         | X                        |   |
|                                                  | M. Laurent Busine           |                   | Suppléante : Mme HONORE |                          |   |
|                                                  | <b>REPRESENTES</b><br><br>4 | M. Bernard Chérot |                         |                          | X |
| Mme Catherine De Zegher                          |                             |                   | X                       |                          |   |
| M. Bernard Masurel                               |                             |                   | X                       |                          |   |
| <b>VOTANTS</b><br><br>17                         | M. Jérôme Desombre          | X                 |                         |                          |   |
| M. Alexis Péron                                  | X                           |                   |                         |                          |   |
| M. Ivan Renar                                    | X                           |                   |                         |                          |   |
| M. Serge Lasvignes                               |                             |                   |                         | X                        |   |
| M. Marc Donnadiou                                | X                           |                   |                         |                          |   |
| M. Jean-Guillaume Dufour                         | X                           |                   |                         |                          |   |



---

**Établissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2017-01-02 Election du (de la) vice-président(e) du conseil  
d'administration du LaM**

Délibération n° 2017-01-02 du 2 février 2017 du conseil  
d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723  
du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de  
coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et  
n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de  
coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code  
général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant  
création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC,

Il convient d'élire le (la) vice-président(e) du conseil d'administration  
pour une durée de 3 ans renouvelable, ne pouvant excéder le cas  
échéant, la durée du mandat du (de la) président(e).

Il est proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection de  
son (sa) vice-président(e).

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à la  
majorité des deux tiers de ses membres de désigner pour le conseil  
d'administration du LaM :

Le maire de Villeneuve d'Ascq ou son représentant vice-président

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 2 février 2017

La présidente  
Madame Moenedaey



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017 01 03

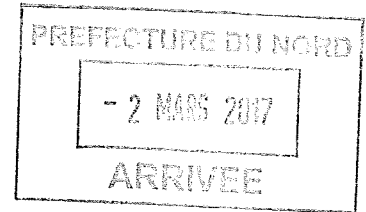
**OBJET :**

**Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2016**

L'an deux mille dix-sept, le 2 février à 15h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Hélène Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION                              | MEMBRES                  | PRESENTS | ABSENTS REPRESENTES      | ABSENTS |
|--------------------------------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|---------|
| Le 20 janvier 2017                               | M. Michel Lalande        |          | Suppléante : Mme BOYER   |         |
|                                                  | Mme Hélène Moeneclaey    | X        |                          |         |
|                                                  | M. Eric Skyronka         | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alain Cambien         | X        |                          |         |
| <b>NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE</b><br><br>22 | Mme Marion Gautier       | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Catherine Le Gallic  |          | Suppléant : M. IFRI      |         |
|                                                  | M. Pierre Vanbeughen     | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Anne Soubrier        | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Sophie Rocher        | X        |                          |         |
|                                                  | M. Jacques Pastour       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Gérard Caudron        |          | Représenté par Mme FURNE |         |
|                                                  | Mme Fabienne Blaise      |          |                          | X       |
|                                                  | M. Laurent Busine        |          | Suppléante : Mme HONORE  |         |
|                                                  | M. Bernard Chérot        |          |                          | X       |
| <b>REPRESENTES</b><br><br>4                      | Mme Catherine De Zegher  |          |                          | X       |
|                                                  | M. Bernard Masurel       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Jérôme Desombre       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alexis Péron          | X        |                          |         |
|                                                  | M. Ivan Renar            | X        |                          |         |
|                                                  | M. Serge Lasvignes       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Marc Donnadiou        | X        |                          |         |
|                                                  | M. Jean-Guillaume Dufour | X        |                          |         |
| <b>VOTANTS</b><br><br>17                         |                          |          |                          |         |
|                                                  |                          |          |                          |         |



---

**Établissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

---

**N° 2017-01-03      Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2016**

Délibération n°2017-01-03 du 2 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 8 décembre 2016 joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 8 décembre 2016 joint en annexe

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 2 février 2017

La présidente  
Hélène Moeneclaey



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil d'administration du LaM  
du 8 décembre 2016**

**Membres du conseil d'administration:**

**Présents et représentés:**

- Monsieur Jean-Michel BOUHOURS, représentant Monsieur Serge LASVIGNES, personnalité qualifiée
- Monsieur Laurent BRASSART, suppléant de Madame Fabienne BLAISE, personnalité qualifiée
- Monsieur Alain CAMBIEN, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Johan DE SMET, suppléant de Madame Catherine DE ZEGHER, personnalité qualifiée
- Monsieur Nicolas DETERPIGNY, suppléant de Monsieur Alain CAMBIEN, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Marc DONNADIEU, représentant des personnels du LaM
- Monsieur Christian DOUALE, représentant Monsieur Michel LALANDE, État
- Monsieur Jean-Guillaume DUFOUR, représentant des personnels du LaM
- Madame Dominique FURNE, représentant Monsieur Gérard CAUDRON, maire de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur René GABRELLE, suppléant de Madame Marion GAUTIER, Métropole Européenne de Lille
- Madame Marion GAUTIER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Olivier HENNO, président, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jacques PASTOUR, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Alexis PÉRON, Association L'Aracine
- Madame Marie-Thérèse PINCEDÉ, suppléante de Monsieur Eric SKYRONKA, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Ivan RENAR, personnalité qualifiée
- Madame Anne SOUBRIER, suppléante de Madame Florence BARISEAU, Métropole Européenne de Lille

**Excusés:**

- Monsieur Laurent BUSINE, personnalité qualifiée
- Monsieur Bernard CHEROT, Association L'Aracine
- Monsieur Bernard MASUREL, Association Masurel
- Monsieur Christian MASUREL, Association Masurel
- Monsieur Jean-Michel MOLLE, Métropole Européenne de Lille
- Madame Sophie ROCHER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Pierre VANBEUGHEN, Métropole Européenne de Lille

**Invités :**

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie SANCHEZ

Métropole Européenne de Lille :

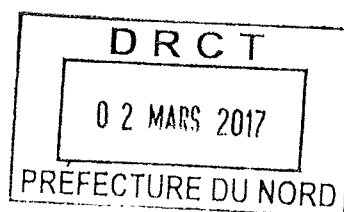
- Madame Adeline DESCLAUX, chef de projet culture et tourisme
- Monsieur Jean-Pierre GUFFROY, DGA développement territorial et social

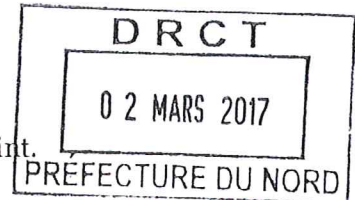
Les Amis du LaM :

- Monsieur Bruno DUFLOT, président

Le LaM,

- Madame Isabelle DESCHEEMAEKER, directrice déléguée - directrice administrative, juridique et financière
- Madame Violaine DIGONNET, chargée des projets pédagogiques
- Madame Savine FAUPIN, conservatrice responsable de l'art brut
- Madame Mélanie GIVERS, agent comptable
- Madame Annette GOMEZ-DE ROIJ, assistante de direction
- Madame Jeanne-Bathilde LACOURT, conservatrice responsable de l'art moderne
- Madame Justine LALAU, juriste
- Madame Véronique PETITJEAN, directrice de la communication





Olivier HENNO ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

**Point n°1 : Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2016**

Olivier HENNO met au vote la validation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2016 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : Présentation du service des projets pédagogiques**

Olivier HENNO donne la parole à Violaine DIGONNET, responsable du secteur enseignant au sein du service éducatif et de la programmation culturelle en la remerciant d'avoir accepté le report de ce point lors du dernier conseil d'administration.

Violaine DIGONNET précise que son rôle est d'accompagner le public scolaire, des tout petits aux lycéens sachant que chaque tranche d'âge a ses particularités : un enfant de 2 ans a une capacité d'attention limitée et une curiosité débordante ; un adolescent vivra une visite au musée comme une contrainte liée à une sortie scolaire. L'accompagnement se fait aussi au niveau des adultes (enseignants ou inspecteur de l'éducation nationale) qui peuvent aussi découvrir l'art brut ou contemporain, par exemple.

Violaine Digonnet doit mettre en œuvre des médiations qui permettent à chacun de découvrir, d'apprendre, d'échanger et de dialoguer autour des collections. En plus des visites traditionnelles et des ateliers, d'autres approches de l'art sont initiées qui ont pour but de sortir des schémas traditionnels. Les « ateliers philo » mis en place depuis quelques années en sont une bonne illustration. Durant ces ateliers, le guide-animateur pose des questions pour aider le visiteur à faire émerger une réflexion sur l'art. Ces ateliers rencontrent beaucoup de succès dans les établissements scolaires car ils permettent de réfléchir au lien entre art et philosophie.

Pour accompagner le jeune public individuel, des documents ludiques et pédagogiques sont proposés :

- Durant l'exposition *Déplacer, déplier, découvrir : la peinture en acte*, comme un rappel des gestes de l'artiste, les enfants pouvaient faire un certain nombre de manipulations et découvrir des couleurs, retrouver une peinture en défroissant le papier.
- Pour *la Ville magique*, nous proposons des stickers pour que les enfants réalisent un travail de collage qui faisait écho aux œuvres, accompagnés d'un choix de mots qui étaient piochés dans les titres des œuvres. Ainsi, comme les surréalistes, ils donnaient un titre à leurs propres productions.
- Pour *L'autre de l'Art*, l'enfant avait à sa disposition un carnet de croquis qui le laissait libre de prendre des notes et des dessins au fur et à mesure de sa visite. Le carnet était accompagné d'un petit pochoir fait en papier rebut et de petites taches qui servaient à amorcer une composition.
- Nous avons aussi été amenés à proposer un abécédaire plus à destination des tout-petits et en lien avec nos collections.
- Durant le premier week-end « Pochette surprise ! », nous avons collaboré avec la dessinatrice Bernadette Després qui a mis en scène *Tom-Tom et Nana* au LaM. Un document plus ludique, un petit livret de croquis a aussi été créé.
- Les week-ends « Pochette surprise ! » qui sont des événements jeunes publics, proposent des activités pluridisciplinaires parents-enfants, du côté de la musique, du théâtre et d'autres disciplines pour ouvrir le musée au plus grand nombre. Ces week-ends de grands succès attirent un nombre important de primo-visiteurs.



Chaque production de document est le fruit d'une démarche particulière : questionner, d'avancer, de nourrir une réflexion sur l'art et de faire tomber les préjugés que les visiteurs peuvent avoir sur les œuvres.

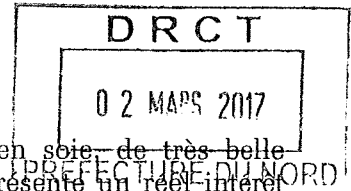
Nous accueillons ainsi entre 40.000 et 50.000 visiteurs scolaires par an. Cela représente des milliers de mots, de questions, de parcours et de gestes réalisés tout au long de l'année avec ce public. La période la plus fréquentée par les scolaires est mai-juin avec les sorties de fin d'année. Comme dans la plupart des musées, les maternelles et primaires sont les plus représentés.

**Olivier HENNO** remercie Violaine Digonnet pour sa présentation et rappelle la forte présence des enfants au sein de ce musée.

### *Point n°3 : Validation de propositions d'acceptation de dons d'œuvres*

**Savine FAUPIN** présente les dons suivants :

- 170 œuvres d'art brut et de 2 œuvres d'art contemporain données par Marcus Eager et Michel Nedjar, qui sont membres de L'Aracine. Michel Nedjar est un des trois fondateurs de L'Aracine. Ce don important est composé de 23 artistes déjà présents dans la collection du musée et en ferait entrer 12 nouveaux. Il nous permettrait de compléter des fonds d'artistes déjà représentés et d'ouvrir des pistes de recherche vers des artistes originaires d'autres continents. Dans cet ensemble, on trouve des artistes comme :
  - Gaël Badaud avec qui Michel Nedjar avait réalisé des films expérimentaux.
  - Luis Caballero qui un artiste colombien que Michel Nedjar a connu en France lorsqu'il était venu étudier la peinture à la Grande Chaumière.
  - Des artistes italiens de La Tinaia, un atelier de création dans un ancien hôpital psychiatrique à Florence comme Giordano Gelli Claudio Olivieri Giuseppina Pastore.
  - Johann Korec avec des œuvres qui proviennent de Gugging, un atelier en Allemagne.
  - Josef Hofer, un autrichien,
  - Frantz Jacques Guyodo, un artiste haïtien, qui pratique le dessin sur des papiers récupérés, recyclés et qui représentent des esprits, des manifestations d'esprit, presque des sortes de traditions chamaniques dans l'expression dessinée.
  - Salim Karami, originaire d'Iran tout comme Davood Kouchaki.
  - Romanenkov, un artiste russe, avec une production autodidacte.
  - Johnson Weree est Nigérien sans abri et vit maintenant aux Pays-Bas.
  - Plus étonnants sont les dessins de Madeleine Lommel, l'autre fondatrice de L'Aracine, qui a eu une production artistique et n'avait pas souhaité la faire figurer dans la collection de L'Aracine.
  - Pierre Petit qui complète notre fonds.
  - August Walla, présent dans nos collections, avec un regard sur d'autres pratiques comme les dessins réalisés à partir de photographie.
- don proposé par Bari Fantoni qui est artiste, musicien, caricaturiste anglais qui possédait un foulard de Scottie Wilson. Les collections du musée comportent 12 dessins de Scottie Wilson. Le foulard est une œuvre qui a été très peu étudiée, très peu documentée. Ce foulard a été réalisé par la firme anglaise Ascher qui entre 1946 et 1955 produit des foulards dessinés par des artistes très connus comme Calder, Moore, Braque, Léger. Scottie Wilson a été mis en contact avec la firme Ascher par l'intermédiaire de Picasso qu'il avait rencontré dans l'atelier de Dubuffet. Il y a des cheminements qui créent des liens entre l'art moderne et l'art



brut à travers cette production de foulards. Ce foulard en soie, de très belle qualité, a fait l'objet d'un petit tirage (300 exemplaires) présente un réel intérêt pour le musée.

**Marc DONNADIEU** présente une affiche de Meret Oppenheim réalisée pour une exposition à la Galerie Givaudan en 1969, sans le texte. Le galeriste qui a exposé et connu Meret Oppenheim, a souhaité nous faire don de cette affiche suite à l'exposition *Meret Oppenheim – rétrospective* de 2014. Cette affiche est une sorte de tiré-à-part, signé et numéroté par l'artiste, qui devient ainsi une estampe et qui représente une étagère dans laquelle elle a mis ses œuvres préférées et les plus emblématiques, avec des œuvres très anciennes et des œuvres récentes. Cette œuvre vient enrichir la collection surréaliste du LaM.

**Jacques PASTOUR** aimerait savoir comment se définit la valeur de ces œuvres qui nous arrivent en don.

**Marc DONNADIEU** explique que le don dont il a parlé est une estampe numérotée, qui est vendue sur le marché comme les catalogues des expositions. La valeur est une valeur d'assurance qui se base sur deux critères : le critère du marché et le critère scientifique ou historique. Par histoire d'une œuvre, on pourrait entendre une dédicace par exemple, qui ferait monter la valeur. Le livre de Dubuffet *Les murs* qui était dédié à René Berthelet, éditeur d'Henri Michaux, ami de Dubuffet, a plus de valeur que sans cette dédicace. Pour le musée, acquérir des œuvres ayant appartenu à André Breton ou à Dominique Bozo, représente une plus-value, d'où des différences possibles entre des œuvres semblables.

Il faut trouver l'équilibre entre les deux critères car ils sont variables. La valeur va aussi dépendre de la rareté des œuvres. Lorsqu'il n'existera plus que quelques exemplaires de cette affiche, sa valeur montera, ce qui pourrait se produire dans quelques années.

**Savine FAUPIN** ajoute que certains donateurs souhaitent recevoir un reçu fiscal et qu'il est important d'évaluer les œuvres selon les cotes du marché. Cela peut poser une réelle difficulté en art brut car certaines œuvres ne sont pas repérées sur le marché ou bien les cotes sont très instables.

**Olivier HENNO** ajoute que pour le musée la valeur des dons est avant tout scientifique et culturelle, même si la question de la déduction fiscale peut être présente dans les discussions.

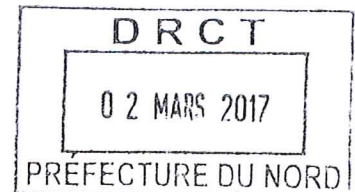
**Alexis PERON** confirme que l'œuvre de Luis Caballero, qui est un des artistes défendus par Michel Loeb, est un artiste remarquable mais qui n'appartient pas à l'art brut.

**Marc DONNADIEU** confirme que le LaM est un musée transversal et que les trois conservateurs représentent toutes les collections car le travail est avant tout collectif. Il suivra particulièrement les œuvres de cet artiste.

**Alexis PERON** remercie pour cette précision et demande si le musée possède d'autres Caballero.

**Marc DONNADIEU** indique qu'il s'agit de primo-acquisitions.

**Olivier HENNO met au vote la validation de propositions d'acceptations de dons d'œuvres ; celles-ci sont adoptées à l'unanimité.**



#### **Point n°4 : Décision modificative (DM) n°3 du budget 2016**

**Isabelle DESCHEEMAER** informe qu'il s'agit d'une DM qui permet l'ajustement du budget de l'administration pour lui permettre de faire face aux derniers engagements de l'année. La deuxième DM demandée est une opération technique qui permet la valorisation de nos partenariats média qui doivent être en dépenses et en recettes. Ils figuraient déjà dans les recettes du LaM mais les crédits étaient insuffisants pour les inscrire en dépenses. La proposition est de réajuster le chapitre 011 de 47.500 € pour pouvoir passer ces deux écritures, en diminuant les chapitres 67 (dépenses exceptionnelles) et 65 (droits d'auteur) d'autant.

**Olivier HENNO met au vote la décision modificative n°3 du budget 2016 ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

#### **Point n°5 : Budget primitif 2017**

**Isabelle DESCHEEMAER** confirme que le budget 2017 est conforme au débat d'orientation budgétaire. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 7.137.000 € dont 7.040.000 € en section de fonctionnement.

Le budget 2017 est en baisse d'environ 10 % par rapport au budget 2016. Cette baisse a deux origines :

- la première est qu'en 2016, nous avons inscrit les recettes Modigliani dès le budget primitif,
- en 2017 nous avons inscrit des baisses de contributions et de subventions publiques.

Les recettes de fonctionnement tiennent compte des ressources propres du musée (billetterie, vente de produits, mécénat, allocations, partenariats et divers) et des fonds publics. Quelques particularités : nous avons déjà des propositions de mécénat sur des restaurations d'œuvres et une proposition sur des projets tels que le C2RMF. A contrario, le musée a enregistré une baisse de la contribution versée par la MEL et des subventions publiques. Les dépenses de fonctionnement permettent le fonctionnement courant des activités et des services du musée.

Les crédits d'investissement doivent permettre de faire face aux premières dépenses de l'année en informatique et en mobilier. Ils tiennent compte de notre besoin d'acquisition de mobilier spécifique pour le stockage lié au retour des œuvres dans les réserves du musée.

En ce qui concerne les rotations des collections permanentes, la baisse du budget correspond au fait qu'en 2017 les budgets des réaccrochages ont été inscrits au même niveau analytique de ceux des expositions. En 2017 le budget des collections permanentes devra financer uniquement les opérations de transport, d'assurance ainsi que les frais liés au mouvement des œuvres.

En ce qui concerne les expositions temporaires et les thémas :

- l'exposition Nedjar (300.000 €) : les dépenses de cette exposition ont déjà commencé en 2016 ; le total de l'exposition atteindra 410.000€.
- l'accrochage Dubuffet 2 (90.000€) est une poursuite de l'accrochage des salles Dubuffet avec une nouvelle thématique.
- *L'Été au LaM* pendant laquelle nous participons aux 40 ans du Centre Pompidou, avec l'accrochage André Breton et un thème en art brut. Ce budget couvre les



dépenses prévues de sécurité et de communication et cette année, de programmation culturelle.

- *Les Primitifs modernes – les collections de Wilhelm Uhde* de l'automne 2017
- un accrochage autour de l'artiste Pierre Mercier.
- Financement de l'étude du C2RMF : Le LaM s'est porté tête de file et porteur du projet, en partenariat avec le C2RMF, le Centre de Restauration et de Recherche des Musées de France, en collaboration avec des laboratoires scientifiques de Lille I pour faire une étude scientifique autour des œuvres de Modigliani présentes dans les collections publiques françaises. Cette étude devrait concerner 28 peintures et 3 sculptures. Il s'agit de porter ce projet d'envergure nationale. Seule la participation du LaM est inscrite au budget, le projet devant faire l'objet de financements extérieurs tels que le partenariat, les subventions et le mécénat.
- Première exposition de l'année 2018, puisque les dépenses de la première exposition de l'année N+1 s'engagent à la fin de l'année N

En ce qui concerne la gestion des collections, il y a une baisse de 10% du budget. La gestion des collections passe d'un budget de 85.600 € à 73.800 €, principalement impactés dans le transport et la restauration.

En ce qui concerne les services du musée à savoir la bibliothèque, la communication et les services des publics, on constate une légère baisse des budgets de la communication et du service des publics. La bibliothèque du fait de son petit budget n'est pas impactée par la baisse budgétaire.

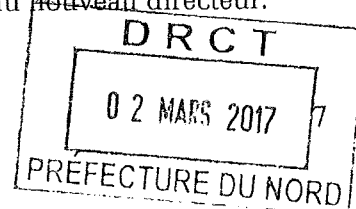
En ce qui concerne les dépenses de personnel : la masse salariale totale est de 2.700.000€, ce qui représente une baisse de 34.000 € par rapport à l'année dernière. Cependant cette masse salariale permet de faire face à nos dépenses de rémunération des personnels permanents. Mais il y aura un effort à faire sur les dépenses liées aux stagiaires et aux renforts, c'est-à-dire à nos contrats à durée déterminée, en dehors des personnels en CDD d'un an qui sont déjà comptabilisés dans la masse salariale.

Le musée poursuit sa politique en matière d'accompagnement des jeunes car nous participons cette année à une association qui propose des réels programmes de stage de découverte de 3<sup>ème</sup>. Et nous continuons bien évidemment, à accueillir des stagiaires de moins de deux mois. L'année prochaine nous avons donné un accord pour accueillir un jeune en service civique pour une période de six mois (qui travaillera au niveau des services pédagogiques et culturels). Nous ne sommes pas porteur du projet puisque nous n'avons pas d'agrément mais uniquement structure d'accueil.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration, il faut tenir compte du remboursement de la coproduction avec la RMN-GP inscrit dans nos dépenses en 2016. En isolant cette opération, on constate que les dépenses du fonctionnement de l'administration sont stables à 571.000 €.

Le service technique supporte toutes les dépenses de surveillance et de nettoyage du musée qui représentent 1.600.000 €. Donc les 300.000 € qui restent, correspondent au fonctionnement du service.

Les baisses budgétaires n'ont pas été sans impact dans le fonctionnement des services. Les activités comme les expositions temporaires continuent de bénéficier en 2017 d'un soutien financier important. Cependant, certains postes ou certaines activités ne sont pas du tout financés, comme l'opération *Pochette surprise ! 2017* et la programmation *L'Été au LaM*. Plusieurs programmes devront faire l'objet d'arbitrage du nouveau directeur.



Les dépenses de l'administration générale font apparaître une ligne « Charges générales arbitrage » de 133.875€ qui correspond à une réserve constituée pour que le nouveau directeur puisse mettre en œuvre des projets dès l'année 2017, s'il le souhaite.

Comme toutes les collectivités, le musée est obligé de faire face aux dépenses de gardiennage que nous ne maîtrisons pas totalement et à toutes les dépenses des matières premières, des énergies qui sont extrêmement volatiles. Cela a pour conséquence que certains projets techniques n'ont pas de financement à ce jour tels que la remise en état de l'intérieur des studios d'artistes alors que la MEL a procédé à la rénovation des toitures, l'acquisition des matériels liés au PSO que le musée est en train de finaliser... Il faudra donc être particulièrement vigilant cette année à notre niveau de dépenses. En collaboration avec le futur directeur, nous devons mettre en œuvre tous les leviers pour pouvoir augmenter les recettes dès 2017, avec des réels impacts en 2018.

**Olivier HENNO** remercie pour cette présentation synthétique, conforme à notre débat d'orientation budgétaire.

**Jacques PASTOUR** demande si la réduction de la subvention de la MEL de 100 000 € ne met pas le musée en difficulté. Il demande quelles sont les garanties prises pour que cette baisse ne se reproduise pas, en tout cas, rapidement. Il rappelle que le LaM est une priorité par rapport aux orientations que prend la MEL et que sa bonne santé financière doit lui être assurée, pour les années à venir.

**Olivier HENNO** répond que tous les groupes politiques de la MEL ont souhaité qu'il y ait une maîtrise des charges de fonctionnement. En 2016, il a été décidé d'appliquer à toutes les politiques un effort d'environ 5 % dont les politiques culturelles. Cet effort sur la contribution a été sanctuarisé. Pour le reste, la subvention sur projet versée par la MEL au musée est garantie sur une logique pluriannuelle.

L'exposition exceptionnelle de 2019 justifiera une aide d'un million d'euros de la part de la MEL dans le même état d'esprit que ce qui a été versé pour l'exposition consacrée à Modigliani.

Par ailleurs, il faut rappeler que la MEL maintient ses crédits d'acquisition ce qui permet au musée de continuer à enrichir les collections. Ces crédits représentent 200.000€ et peuvent aller jusqu'à 400.000 € certaines années grâce à la part apportée par la Région et par l'État. De manière globale, la MEL est au rendez-vous par rapport aux moyens de ce musée.

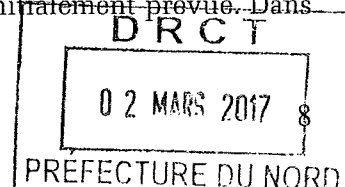
La Métropole européenne de Lille fait du fonctionnement du musée - par sa contribution, par la subvention d'un million d'euros liée à la grande exposition triennale et par ce budget d'acquisition - l'une des priorités de la Métropole en matière de culture.

**Ivan RENAR** ajoute que la plupart des structures culturelles ont des problèmes et sont en danger.

**Olivier HENNO** le confirme.

**Jacques PASTOUR** insiste sur le fait que la MEL doit faire des choix dans les investissements qui sont les siens et sanctuariser la contribution du musée.

**Olivier HENNO** rappelle que le Président de la MEL, Damien Castelain, était intervenu pour que la baisse de la contribution soit moins importante qu'initialement prévue. Dans



le budget Culture, le LaM est l'une de ses priorités. La difficulté est de préserver ce qui existe, tout en laissant la place aux projets nouveaux.

**Marie-Thérèse PINCEDÉ** pose la question de savoir pourquoi dans les recettes de fonctionnement le versement de la ville de Villeneuve d'Ascq de 98.000 € apparaît sur deux lignes, à savoir « Contributions » et « Subventions ».

**Isabelle DESCHEEMAEKER** explique que les contributions sont statutaires et ne font pas l'objet d'un vote. Elles représentent 60 000€ pour la Ville. La subvention (de 38 000€) est liée à un projet et fait l'objet d'un vote en conseil municipal.

**Marion GAUTIER** pose la question de la plateforme utilisée par le LaM pour la mise en ligne des stages de découverte et demande pourquoi le musée ne désire pas demander un agrément pour le service civique.

**Isabelle DESCHEEMAEKER** répond que le nom de l'association de gestion des stages de 3<sup>ème</sup> lui sera communiqué après la séance.

Quant au service civique, le musée ne mesure pas encore la charge de travail que cela représente. Pour le moment, il préfère que l'hôpital des Quatre Cantons de Villeneuve d'Ascq continue à porter l'agrément. Une évaluation du dispositif et du jeune stagiaire sera réalisée à la fin de sa période de travail.

**Marion GAUTIER** ajoute que la MEL s'est engagée dans le PIA Jeunesse, le programme d'investissement d'avenir pour la jeunesse et a reçu des financements importants de l'État. Comme les services civiques sont un volet très important du PIA Jeunesse, il est cohérent que les établissements qui sont des priorités pour la MEL en matière de la culture participent pleinement à cette démarche.

**Jean-Pierre GUFFROY** propose d'apporter une réponse dans le cadre du PIA Jeunesse.

Il demande si dans le cadre de la délégation métropolitaine qui se rendra en Finlande pour la fin de l'exposition Modigliani, le musée peut envisager de prolonger ce type collaboration née de l'Athéneum.

**Marc DONNADIEU** répond que de façon générale, toute itinérance nécessite une préparation très en amont. Mais le LaM est toujours attentif aux collaborations internationales. Le nouveau directeur, Sébastien Delot, donnera aux équipes les axes de travail pour l'international et les itinérances.

**Olivier HENNO met au vote la validation du budget primitif 2017 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.**

#### ***Point n°6 : Validation de quatre notes de service annexées au règlement intérieur du LaM***

**Isabelle DESCHEEMAEKER** explique qu'il s'agit de faire une mise à jour de notre règlement intérieur, en ajoutant quatre notes de service :

- la première précise le mode de désignation des représentants du personnel du LaM au conseil d'administration.
- la deuxième est une charte d'utilisation des locaux pour tous les prestataires extérieurs.
- la troisième est une interdiction de vapoter à l'intérieur des locaux.



- la quatrième correspond au port de badge visiteur dans les parties sécurisées du musée pour les personnes qui entrent dans le musée par le PC sécurité.

**Olivier HENNO met au vote la validation de quatre notes de service annexées au règlement intérieur du LaM ; celles-ci sont adoptées à l'unanimité.**

**Olivier HENNO** au nom de tous les membres du conseil d'administration, remercie l'équipe du musée qui a fonctionné pendant six mois avec la direction par intérim d'Isabelle DESCHEEMAEKER. Il remercie particulièrement Isabelle DESCHEEMAEKER pour son énergie, son professionnalisme, sa rigueur, sa connaissance du budget, sa passion et son engagement pour le musée.

***Point n°7 : Informations concernant les marchés passés par le LaM***

**Olivier HENNO** informe que cinq marchés nouveaux ont été passés. Ils sont décrits dans le tableau joint à la note.

**Olivier HENNO** annonce que deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

***Point n°8 : Validation de modification de la tarification***

**Isabelle DESCHEEMAEKER** indique que le musée doit faire face à des demandes de privatisation les jours de fermeture au public, notamment le lundi. Ces demandes ne posent pas de problèmes techniques particuliers mais génèrent des surcoûts. Nous demandons l'autorisation de faire une majoration des coûts de location de 20 % pour les jours de fermeture au public.

**Olivier HENNO met au vote la validation de modification de la tarification ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

***Point n°9 : Autorisation de signature des avenants liés à la convention passée avec la MEL relative à la C'Art***

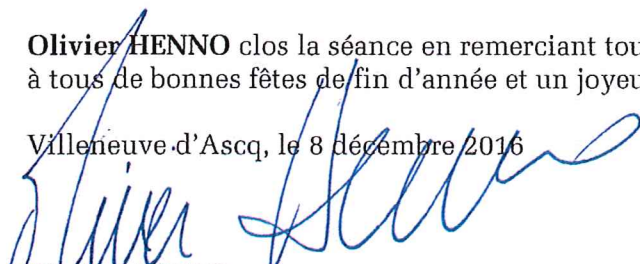
**Isabelle DESCHEEMAEKER** demande au conseil d'administration d'autoriser le directeur à signer tous les avenants qui ont trait à la convention passée avec la MEL pour la C'ART. Ainsi, en application de cette décision, le directeur pourra signifier l'intégration de l'IMA, la Condition publique et le musée de Fromelles dans ce dispositif.

**Olivier HENNO met au vote l'autorisation de signature des avenants liés à la convention passée avec la MEL relative à la C'Art ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

***Point n°10 : Questions diverses.***

**Olivier HENNO** clos la séance en remerciant toute l'assemblée et en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Villeneuve-d'Ascq, le 8 décembre 2016

  
**Olivier HENNO**  
Président du conseil d'administration du LaM



- 2 MARS 2017

ARRIVEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

|    |      |    |    |
|----|------|----|----|
| N° | 2017 | 01 | 04 |
|----|------|----|----|

**OBJET :****Validation de modifications de la tarification**

L'an deux mille dix-sept, le 2 février à 15h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Hélène Moeneclae, présidente du conseil d'administration du LaM

| DATE DE CONVOCATION                              | MEMBRES                  | PRESENTS | ABSENTS REPRESENTES      | ABSENTS |
|--------------------------------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|---------|
| Le 20 janvier 2017                               | M. Michel Lalande        |          | Suppléante : Mme BOYER   |         |
|                                                  | Mme Hélène Moeneclae     | X        |                          |         |
|                                                  | M. Eric Skyronka         | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alain Cambien         | X        |                          |         |
| <b>NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE</b><br><br>22 | Mme Marion Gautier       | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Catherine Le Gallic  |          | Suppléant : M. IFRI      |         |
|                                                  | M. Pierre Vanbeughen     | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Anne Soubrier        | X        |                          |         |
|                                                  | Mme Sophie Rocher        | X        |                          |         |
|                                                  | M. Jacques Pastour       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Gérard Caudron        |          | Représenté par Mme FURNE |         |
|                                                  | Mme Fabienne Blaise      |          |                          | X       |
|                                                  | M. Laurent Busine        |          | Suppléante : Mme HONORE  |         |
|                                                  | M. Bernard Chérot        |          |                          | X       |
| <b>REPRESENTES</b><br><br>4                      | Mme Catherine De Zegher  |          |                          | X       |
|                                                  | M. Bernard Masurel       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Jérôme Desombre       | X        |                          |         |
|                                                  | M. Alexis Péron          | X        |                          |         |
|                                                  | M. Ivan Renar            | X        |                          |         |
|                                                  | M. Serge Lasvignes       |          |                          | X       |
|                                                  | M. Marc Donnadiou        | X        |                          |         |
| <b>VOTANTS</b><br><br>17                         | M. Jean-Guillaume Dufour | X        |                          |         |
|                                                  |                          |          |                          |         |

**Etablissement Public de Coopération Culturelle**

**LaM**

**N° 2017-01-04                      Modification de la tarification**

Délibération n° 2017-01-04 du 2 février 2017 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

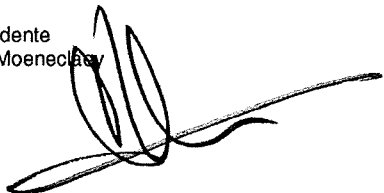
Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 2 février 2017,

La Présidente  
Hélène Moeneclès



**ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...**

PREFECTURE DU NORD

**Services proposés**

ARRIVEE

**Tarifs individuels**

- *Gratuit*
- 10€ la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, de Noël, -Adolescent, à la demande.
- 15€ la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier de vacance, atelier + spectacle
- 16,25€ la séance (2h00 à titre indicatif) : atelier adulte
- 350€ par an : Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis.
- 8€ atelier famille : prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ».

Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.

*Atelier*

**Tarifs Groupes**

**Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LaM :**

- *Gratuit*
- 75€ : pour un atelier de 1h30
- 85€ : pour un atelier de 2h00
- 90€ : pour un atelier de 1h30 hors les murs

Partenaires culturels : associations, centres sociaux, centre de formations...

**Secteur spécifique et crédits loisirs**

- *Gratuit (uniquement pour le secteur spécifique)*
- 70€ : pour un atelier de 1h30
- 80€ : pour un atelier de 2h00
- 85€ : pour un atelier de 1h30 hors les murs

**Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LaM :**

- 45€ : forfait durée illimitée

**Forfait groupe adulte:**

- 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole

**Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et partenaires culturels du LaM (forfait)**

- *Gratuit*
- 45€ : durée 1 h00
- 55€ : durée 1h00 en langue étrangère
- 65€ : durée 1h30

*Entrée Visite libre*

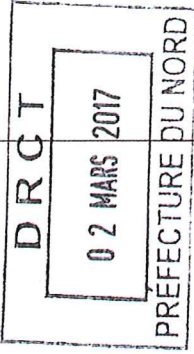
- *Gratuit*
- 7€ : collection permanente, tarif plein
- 5€ : collection permanente, tarif réduit
- 10€ : collection et exposition, tarif plein
- 7 € : collection et exposition, tarif réduit
- 7 € : exposition seule « l'Été au LaM », tarif plein
- 5 € : exposition seule « l'Été au LaM », tarif réduit

*Visite guidée*

- 2.50€

- 5€ : visite en Langue des Signes Française

Le prix de la visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75€ : durée 1h30 langue étrangère</li> <li>• 85 € : durée 2h00</li> <li>• 100 € : durée 3h00</li> </ul> <p><b>Visite groupe adulte (forfait):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 165€ : durée 1 h00</li> <li>• 180€ : durée 1h00 en langue étrangère</li> <li>• 185€ : durée 1h30</li> <li>• 205€ : durée 1h30 en langue étrangère</li> <li>• 205€ : durée 2h00</li> </ul> <p><b>Secteur spécifique (forfait):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 40€ : durée 1h00</li> <li>• 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF</li> <li>• 60€ : durée 1h30</li> <li>• 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF</li> <li>• 80€ : durée 2h00</li> </ul> |
| <p><i>Services proposés au</i><br/><b>secteur handicap</b></p>                      | <p><b>Entrée du musée gratuite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00</li> <li>• 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une oeuvre »</li> <li>• 5€ : visite en Langue des Signes Française</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>Navette de l'art</b></p>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 10 € : tarif adulte</li> <li>• 8 € : tarif mineur</li> </ul>                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 € : pour le groupe</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Temps d'activité périscolaire</b></p>                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100€ : pour 1h30 hors les murs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |



|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Spectacle,<br/>conférence,<br/>formation, colloque</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gratuit</b></li> <li>• 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle</li> <li>• 5,50€ : conférence, formation, tarif plein</li> <li>• 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit</li> <li>• 25 € : colloque, tarif plein</li> <li>• 13 € : colloque, tarif réduit</li> <li>• 25€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 220€ : conférence sur mesure</li> <li>• 110€ : conférence sur catalogue</li> </ul> |
| <p><i>Carte pro LaM</i></p>                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                             |
| <p><i>C'Art</i></p>                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gratuit</b></li> <li>• 40€ : C'Art Solo</li> <li>• 60€ : C'Art Duo</li> <li>• 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres</li> <li>• 20€ : C'Art Jeune</li> <li>• 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée)</li> <li>• Remise de 1,50€ pour reconduction avant échéance sur même support</li> </ul> <p><b>Tarifs promotionnels et « fidélité » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30€ : C'Art Solo</li> <li>• 45€ : C'Art Duo</li> <li>• 15€ : C'Art Jeune</li> </ul> |                                                                                                                             |
| <p><i>Pass Lille 3000</i></p>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gratuit</b></li> <li>• 35€ : tarif plein</li> <li>• 25€ : tarif réduit</li> <li>• 60€ : Duo tarif plein</li> <li>• 45€ : Duo tarif réduit</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                             |

DRCT  
02 MARS 2017  
PRÉFECTURE DU NORD

| Tarifs réduits:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Entrées gratuites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aux jeunes de 12 ans inclus à moins de 26 ans<br>Aux personnes de plus de 60 ans<br>Aux titulaires de la carte Furet<br>Aux titulaires de la carte Adhérent FNAC<br>Aux détenteurs du Pass Lille Map<br>Aux titulaires du titre de transport TRANSPOLE du jour<br>Aux titulaires de la carte Famille nombreuse<br>Aux détenteurs de la carte UGC Illimité<br>Aux détenteurs du Pass Lille 3000 et Pass journée Lille 3000<br>Aux amis des musées de la métropole lilloise<br>Aux détenteurs de la carte City Pass<br>Aux détenteurs de la carte Cezam | Aux enfants de moins de 12 ans<br>Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS<br>Aux demandeurs d'emploi<br>Aux personnes en situation de handicap et accompagnants<br>Aux entrées Presse<br>Aux enseignants<br>Aux Amis du LaM<br>Aux membres de l'Aracine<br>Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA....)<br>Aux étudiants en arts<br>A tous le premier dimanche de chaque mois. |

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

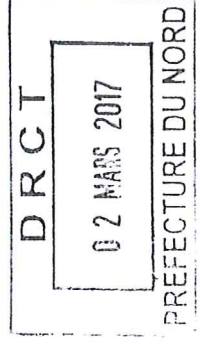
**SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES**

| Services proposés                                            | Tarifs hors taxes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Petit-déjeuner                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Gratuit</i></li> <li>• 950€</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Visite guidée<br>Durée 1h00 à 1h30<br>Privatisation du musée | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Gratuit</i></li> <li>• 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes</li> <li>• 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes</li> <li>• 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes</li> <li>• 1650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes</li> </ul> |

DRCT  
02 MARS 2017  
PRÉFECTURE DU NORD

|                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2600€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes</li> <li>• Ouverture du café-restaurant en soirée : 700€</li> <li>• Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel : 550€</li> </ul>                                                                                                                                     |
| <p><i>Visite guidée (soirée)</i><br/> <i>Durée 3h00 ou 4h00</i><br/> <i>Privatisation du musée</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 4150€ : de 18 à 21h00, 100 personnes</li> <li>• 1600€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 8700€ : de 18 à 23h00, 300 personnes</li> <li>• 4500€ : de 18 à 23h00, 300 personnes, tarif partenaire</li> </ul>                                                                                                      |
| <p><i>Privatisation du parc et du musée</i></p>                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 500€ : 500 personnes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><i>Diner au LaM</i></p>                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6000€ : de 18 à 23h00, 100 personnes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><i>Prestations exceptionnelles</i></p>                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Heure supplémentaire en soirée : 550€</li> <li>• Heure supplémentaire en soirée non prévue : 1500€</li> <li>• 50 personnes supplémentaires : 1100€</li> </ul>                                                                                                                                                                                               |
| <p><i>Auditorium</i></p>                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 650€ : demi-journée</li> <li>• 300€ : demi-journée, tarif partenaire</li> <li>• 1050€ : journée complète</li> <li>• 500€ : journée complète, tarif partenaire</li> <li>• 2000€ : Séminaire 75 personnes</li> <li>• 2600€ : soirée</li> <li>• 1200€ : soirée tarif partenaire</li> <li>• Heure supplémentaire en soirée : 550€</li> </ul> |

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires. Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations. Dans le cadre d'une privatisation un jour de fermeture du musée au public, le musée appliquera une majoration de 20% sur le montant total de la privatisation, hors frais supplémentaire.



**OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS**

| Ouvrage                              | Prix hors taxes |
|--------------------------------------|-----------------|
| ACM                                  | 18.96 €         |
| Adolf Wölfli Univers                 | 25.02 €         |
| Allan Mac Collum                     | 33.18 €         |
| Aloise Corbaz                        | 28.44 €         |
| Amedeo Modigliani, une rétrospective | 33.18 €         |
| Amicalement brut                     | 18.29 €         |
| Art Brut- Edition                    | 38.86 €         |
| Art brut une avant-garde en moins ?  | 22.75 €         |
| Art et langage                       | 4.74 €          |
| Brouillon Kub                        | 12.32 €         |
| Catalogue Kahnweiler                 | 28.41 €         |
| Collages, collections des musées     | 4.74 €          |
| Corps subtils                        | 22.75 €         |
| Déplacer déplier découvrir           | 4.74 €          |
| Des fantômes et des anges            | 17.35 €         |
| Dove Allouche le soleil sous la mer  | 28.44 €         |
| E. Poitevin                          | 36.97 €         |
| Grèce des Modernes                   | 4.74 €          |
| Guide des collections 2010           | 14.22 €         |

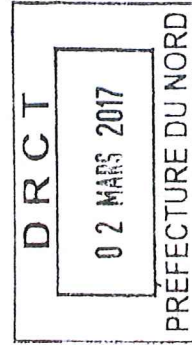
|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Habiter poétiquement                    | 28.91 € |
| Hors langage Duchêne                    | 11.37 € |
| HS Beaux-Arts magazine                  | 3.79 €  |
| L'Aracine et l'art brut                 | 17.35 € |
| L'autre de l'art                        | 33.18 € |
| L'envolée l'enfouissement               | 4.74 €  |
| Là où commence le jour                  | 5,69 €  |
| LAM Histoires                           | 3.79 €  |
| LAM Oeuvres (catalogue des collections) | 33.17 € |
| Lionel et l'enfant bleu                 | 24.64 € |
| Matiyane                                | 17.06 € |
| Maurice Jardot                          | 14.22 € |
| Meret Oppenheim                         | 36.97 € |
| Mexique-Europe                          | 43.22 € |
| Michel Nedjar, introspective            | 28.44 € |
| Patrick Bougelet LMB                    | 8.53 €  |
| Peter Downsbrough                       | 1.90 €  |
| Quand le vide devient forme             | 4.74 €  |
| Recuerdos de Mexico                     | 16.11 € |
| Roland Simounet à l'œuvre               | 4.74 €  |
| Zinelli                                 | 28.44 € |

**Taux de remise Boutique du Lieu :**

- Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
- Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
- Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
- Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
- Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
- 50% sur tous les catalogues bradés.

Taux de remise tout autre libraire : 30%

**Librairie via distributeur :** de 30 à 40% sur le prix public  
(remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux librairies destinataires des ouvrages).



**D R C T**  
**02 MARS 2017**  
 PRÉFECTURE DU NORD

|                                 |                                                    |
|---------------------------------|----------------------------------------------------|
| Carte postale, marque-page      | remise de 50% sur le prix de vente                 |
| Affiche d'exposition (40x60 cm) | 1€                                                 |
| Image et/ou du nom du LaM       | 5% du prix de vente hors taxes par produits édités |

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu

### LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

#### LES ÉDITIONS :

| Tirages / Format                                  | 1/8 page                                                                   | 1/4 page | 1/2 page | 3/4 page | Pleine page, rabat et page de garde | Couverture |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|-------------------------------------|------------|
| Moins de 1 000                                    | À titre gracieux                                                           |          |          |          |                                     |            |
| 1 000 à 4 999                                     | 70                                                                         | 90       | 110      | 115      | 145                                 | 350        |
| 5 à 10 000                                        | 80                                                                         | 100      | 120      | 130      | 155                                 | 385        |
| Plus de 10 000                                    | 90                                                                         | 110      | 135      | 140      | 170                                 | 415        |
| Moins de 1 000                                    | À titre gracieux                                                           |          |          |          |                                     |            |
| 1 000 à 4 999                                     | 60                                                                         |          | 85       |          | 100                                 | 280        |
| 5 à 10 000                                        | 65                                                                         |          | 100      |          | 110                                 | 305        |
| Plus de 10 000                                    | 75                                                                         |          | 110      |          | 130                                 | 345        |
| Double couverture                                 | Prix de location du format Couverture majoré de 60%                        |          |          |          |                                     |            |
| Couverture composée                               | Prix de location du format Page concerné majoré de 30%                     |          |          |          |                                     |            |
| 4 <sup>ème</sup> de couverture                    | Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%               |          |          |          |                                     |            |
| Pour 2000 ex                                      | Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€          |          |          |          |                                     |            |
| Ex. supplémentaire                                | Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex. |          |          |          |                                     |            |
| 150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes |                                                                            |          |          |          |                                     |            |

**INTERNET :** Montants par photographie selon la durée de location.

| Fréquentation du site                                   | Nombre de photographies | De 0 à 3 mois | De 4 à 6 mois | De 7 à 12 mois | De 13 à 24 mois | Par an suppl. |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|
| <i>Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois</i> | 1 à 9                   | 32            | 41            | 49             | 57              | 16            |
|                                                         | 10 à 25                 | 29            | 39            | 45             | 53              | 14            |
|                                                         | 26 à 35                 | 24            | 30            | 36             | 43              | 12            |
|                                                         | Au-delà                 | 19            | 24            | 29             | 34              | 10            |
| <i>Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois</i>      | 1 à 9                   | 44            | 57            | 68             | 80              | 22            |
|                                                         | 10 à 25                 | 41            | 53            | 63             | 75              | 21            |
|                                                         | 26 à 35                 | 33            | 44            | 51             | 61              | 17            |
|                                                         | Au-delà                 | 27            | 34            | 41             | 49              | 13            |
| <i>Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois</i>     | 1 à 9                   | 51            | 66            | 78             | 91              | 25            |
|                                                         | 10 à 25                 | 47            | 62            | 73             | 86              | 24            |
|                                                         | 26 à 35                 | 38            | 50            | 58             | 69              | 19            |
|                                                         | Au-delà                 | 30            | 40            | 46             | 55              | 16            |
| <i>Supérieure à 250.001 connexions par mois</i>         | 1 à 9                   | 60            | 78            | 92             | 108             | 30            |
|                                                         | 10 à 25                 | 56            | 73            | 86             | 102             | 28            |
|                                                         | 26 à 35                 | 45            | 58            | 69             | 81              | 23            |
|                                                         | Au-delà                 | 36            | 47            | 56             | 66              | 18            |

Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivalent à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

**Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :**

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

